

DÉLIBÉRATION N° 2024-72
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Date de la convocation :	
19 juin 2024	
Date de séance :	
25 juin 2024	
Date d'affichage du compte-rendu :	
26p juin 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	22
Procurations	06
Votants	28
Pour	28
Contre	00
Abstention	00

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel BUIILLARD.

Etaient présents et considérés comme présents à l'examen de la présente délibération :

NOM ET PRENOM	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
BUIILLARD Michel	X		
MAIOTUI Paul	X		
TAMA GEORGES Hinatea		X	PUHETINI Sylvana
TEMEHARO René	X		
PUHETINI Sylvana	X		
FONG LOI Charles		X	
RIJKAART Alice	X		
TEATA Marcelino	X		
CHAMPS Agnès	X		
IENFA Jules	X		
COLOMBANI Maeva	X		
MAI Alain		X	MAIOTUI Paul
BORDET Patrick	X		
TAUTU Ioana		X	
LEHARTEL Manouche	X		
CHING Francis		X	BORDET Patrick
VANFFAUT Georges	X		
TEURURAI Lowna		X	
KOUAKOU Georges	X		
LI-SENG Isabelle	X		
DANLOUE Cathy	X		
REY Steven		X	TEATA Marcelino
PAVAOUAU Teura		X	
BRAUN ORTEGA Enrique		X	NENA Tauhiti
FOSTER Makau		X	MARTIN Alfred
MARTIN Alfred	X		
NENA Tauhiti	X		
CHIN FOO Cynthia		X	
LIU SING Thierry		X	
PERRY Doris		X	
LE CAILL Heinui	X		
COUE Vincent	X		
TCHEOU Odile	X		
DARROUZES Nélia	X		
TETAUVIRA Benjamin	X		

OBJET :

**PORTANT APPROBATION
 DU DOSSIER TECHNIQUE
 ET DU PLAN DE
 FINANCEMENT DE
 L'OPERATION
 « PROGRAMME AROA GET
 UP (AGU) 2024 » ET
 AUTORISANT LE MAIRE A
 SIGNER LA CONVENTION
 DE FINANCEMENT Y
 AFFERENTE.**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie dans les délais légaux.

22 membres étant présents, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PAPEETE (ILE DE TAHITI)

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi modifiée n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième partie du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;

Vu le décret du 20 mai 1890 instituant dans les Établissements français de l'Océanie une commune ayant pour chef-lieu Papeete ;

Vu l'arrêté n° 234/IDV du 27 avril 2005 instituant un syndicat mixte entre les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea et la Polynésie française pour la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete modifié par l'arrêté n° 13/IDV du 21 mai 2007 ;

Vu le Contrat de ville de l'agglomération de Papeete signé le 30 juin 2015 entre l'État, la Polynésie française et les communes de Mahina, Arue, Pirae, Papeete, Faa'a, Punaauia, Paea, Pajara et Moorea-Maiao ;

Vu la décision de la commission de programmation des projets du contrat de ville du 3 mai 2024 ;

Vu la délibération n° 06-2024 du Syndicat mixte en charge du contrat de ville de l'agglomération de Papeete ;

Vu le rapport n°2024-34 du 11 juin 2024 présenté par Madame Sylvana PUHETINI, 4^{ème} adjointe au Maire ;

EN AYANT DÉLIBÉRÉ DANS SA SÉANCE DU 25 JUIN 2024

ADOpte

Article 1 : Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement de l'opération « **Programme Aroa Get Up (AGU) 2024** ».

Article 2 : Le financement de cette opération dont le coût global est estimé à **15 482 664 F CFP TTC** est assuré comme suit :

- 60% par la commune soit **9 289 598 F CFP TTC ;**
- 40% par le Syndicat mixte au titre du Contrat de ville soit **6 193 066 F CFP TTC.**

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer la convention de financement relative à la participation du Syndicat mixte en charge du contrat de ville à cette opération.

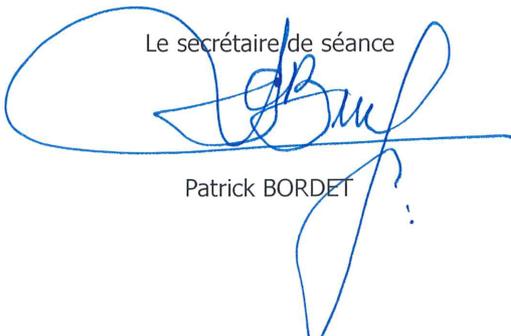
Article 4 : Il est autorisé à signer tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de ces conventions, le cas échéant.

Article 5 : Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget de la commune.

Article 6 : La présente délibération sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance



Patrick BORDET

Monsieur Le Maire



Michel BUTILLARD





RAPPORT N° 2024 - 34

Relatif à un projet de délibération portant approbation du dossier technique et du plan de financement de l'opération « Programme Aroa Get Up (AGU) 2024 », et autorisant le maire à signer la convention de financement y afférente.

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Adjointes,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Poursuite du programme d'actions de proximité qui se déroule dans les maisons de quartier et destiné aux habitants des quartiers prioritaires de La Mission, Tipaerui, Mama'o, Titioro et Taunoa, dans la perspective d'y maintenir une dynamique sociale, culturelle et économique tout en instaurant un climat de solidarité, de partage et de cohésion. Ce programme s'intitule aujourd'hui « Aroa Get Up » (AGU) 2024.

Le programme de l'année 2024 se décline ainsi :

1. Les actions culturelles

Le programme vise à habiller les maisons de quartier et les centres de vacances de la ville ainsi qu'à organiser des spectacles culturels.

Les activités prévues sont :

- Initiation au ukulele : avec pour finalité des spectacles, des animations ou des sorties inter-quartiers ;
- Tressage de *paere* et *ni'au* : afin d'orner les maisons de quartier en vue d'expositions ou d'ateliers thématiques ;
- Couture : il s'agit d'inviter les mamans sachant coudre à aider à la confection de rideaux, de nappes ou de costumes pour nos actions événementielles ;
- Danse : initiation à la danse moderne et au *ori tahiti* en faveur des personnes motivées dans une perspective de réinvestir dans nos actions communales
- Chant et animation musicale : focus sur les *himene tarava, pata'u ta'u, ute ...*

2. Les actions familiales :

Certaines actions sont des reconductions comme :

- Le *Taofe metua* : ce sont des espaces d'échanges collectifs dédiés aux parents qui souhaitent partager les expériences et pratiques de la parentalité. Différents thèmes sont abordés : la violence juvénile, la violence intrafamiliale, le suicide, les nuisances sonores, la santé, etc...
Ces séances sont animées par des professionnels institutionnels ou associatifs et/ou formateurs spécialisés sur ces thématiques.

D'autres actions ont été ajoutées :

- **Mon savoir-faire** : ce sont des moments d'apprentissage grâce à des personnes ressources des quartiers. Il s'agit d'apprendre à cuisiner, se maquiller, prendre soin de soi, ou danser. Cette action s'adresse à toute personne adulte du quartier qui souhaite échanger et partager son savoir-faire utile pour la vie au quotidien.
- **Le Tere arearea** : organiser une sortie à Moorea et partager un moment de cohésion par le chant, la musique, avec le public ayant participé aux ateliers culturels ;
- **Soirée familiale jeux de société et jeux d'intérieur** : consacrée aux jeux de société classiques et fabriqués ainsi que des jeux ludiques afin d'apprendre à s'amuser en famille ;
- **La Journée du troc** : cette journée permettra aux familles des quartiers de se réunir dans un équipement municipal afin de pouvoir échanger ce dont elles n'ont plus besoin (*livres, jouets, vêtements, objets divers...*) ;
- **Création de jeux en bois** : fabrication de jeux en bois afin d'équiper les maisons de quartier et les centres de vacances ;
- **Activité pétanque** : initier la pratique de la pétanque dans les maisons de quartier disposant d'un boulodrome.

3. Les fêtes de quartier :

Ce volet d'actions est reconduit dans une logique de démarche participative, les habitants sont invités à participer et à être force de propositions.

Les fêtes proposées sont :

- **La Chandeleur** : mise en place de jeux permettant de connaître l'histoire de la Chandeleur et confection de crêpes destinées aux enfants qui participent au PEL dans les quartiers.
- **La Journée de la femme** : une journée de rencontre des femmes de Papeete qui prévoit des visites de plusieurs sites de la commune. Cette journée culturelle, festive et de partage est principalement animée par les participantes qui doivent préparer des chants, *orero*, une présentation de l'histoire du quartier. Elles participent également à agrémenter le déjeuner prévu en apportant des plats confectionnés par elles-mêmes comme le *po'é*, *fafaru*, *fruits*, *ipo*, *taïoro*, *varo*...
- **La fête du mautini** : valoriser les talents des habitants dans la confection de costumes sur le *mautini* pour un défilé sur le thème du recyclage.
- **L'identité de Tipaerui** : une fête culturelle et intergénérationnelle afin de rendre hommage à des personnalités qui ont marqué le monde de la culture et animée par des personnes ressources du quartier. Cette action permettra également d'encourager la population à participer pleinement aux actions de la maison de quartier de Pina'i.
- **Journée porte-ouverte à Tipaerui-Grand** : la Ville a repris la gestion de la maison de quartier de Tipaerui-Grand. Afin de mobiliser les habitants du quartier et de promouvoir les actions proposées, une journée récréative en maison de quartier est programmée.

4. Les sorties thématiques :

Le programme proposé aux familles des quartiers vise à favoriser les échanges inter-quartiers : *sorties plage, théâtre, cinéma, musée, etc...*

A noter que ces sorties sont organisées avec la participation des bénéficiaires.

Plusieurs sorties sont prévues d'ici juin 2024 :

- Concerts de jazz: billets offerts par le Conservatoire aux enfants des quartiers de Tipaerui et La Mission à la Nuit du Jazz à Te Fare Tauhiti nui le vendredi 22 mars et au concert de Saint-Saens le jeudi 28 mars à l'hôtel Hilton ;
- Spectacle des All in One – comédie musicale Encanto, la ville offre 160 places à des familles des quartiers pour ce spectacle qui aura lieu les 12 et 13 avril à Te Fare Tauhiti Nui ;
- Sortie dans la ville : premier semestre après-midi, un rallye est organisé sur le front de mer et la promenade de Nice en faveur de 180 enfants de 6 à 12 ans des quartiers ;
- Sortie familiale récréative à la plage : afin de renforcer les liens intrafamiliaux, cette sortie est organisée en octobre en faveur de 150 personnes ;
- Sortie familiale au cinéma prévue en novembre.

5. La formation BAFA

La Ville a décidé de mettre en place la formation BAFA complète tous les deux ans. Elle n'est donc pas reconduite durant l'année 2024.

Toutefois, une session de BAFA 1 ayant démarré en septembre 2023, on mettra en place le module BAFA 3 en février et septembre 2024 afin de permettre aux bénéficiaires d'être diplômés du BAFA et pouvoir intégrer le PEL en tant qu'animateur ou de travailler dans des garderies.

6. Les actions événementielles

Ce volet est reconduit avec des réajustements et des actions nouvelles.

Pour rappel, l'organisation d'actions événementielles permet aux habitants de valoriser leurs savoir-faire et participer à l'animation de leur quartier.

Il s'agit en particulier de :

- **Octobre rose** : organiser les rendez-vous de mammographie des femmes de plus de 50 ans des quartiers
- **Lutte antivectorielle** : sensibilisation des habitants au dégâtage des moustiques
- **Solidarité cancer** : action de sensibilisation de la population autour du cancer
- **Le cross des quartiers** : une course inter-quartiers
- **Te Reo star** : mise en place d'un concours de chants afin de mettre sur la scène des talents de la commune
- **Le traineau du Père Noël** : un grand jeu de chasse au trésor dans les quartiers prioritaires permettant aux habitants de remporter de petits lots, une autre manière de célébrer la fête de Noël

7. Les actions diverses

Nous prévoyons cette année la réalisation d'un livret des maisons de quartier permettant l'information et la promotion des actions organisées en faveur des quartiers. Enfin, afin de mettre en avant nos *matahiapo* habitant la commune, nous proposons la réalisation d'un recueil de récits de vie.

Le coût total de l'opération est estimé à **15 482 664 F CFP TTC** dont le financement est assuré comme suit :

- 60% par la commune soit **9 289 598 F CFP TTC ;**
- 40% par le Syndicat Mmxte au titre du Contrat de ville soit **6 193 066 F CFP TTC.**

Tel est l'objet du présent projet de délibération soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Papeete, le 11 juin 2024

La Rapporteure,

Sylvana PUHETINI
4^e adjointe au maire